

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 246-2021**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 247-2021**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2021 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 248-2021**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de septembre 2021 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 septembre 2021, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de septembre 2021 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 septembre 2021 et les comptes à payer de septembre 2021 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2021 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 septembre 2021 du chèque # 14 801 au chèque # 14 817 pour un montant total de 7 645.10\$
- Comptes payés en septembre 2021 par Accès D Affaires au montant de 52 950.31\$
- Comptes à payer de septembre 2021 du chèque # 14 818 au chèque # 14 882 pour un montant total de 143 283.90\$

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

### **DÉPÔT DE L'« ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES »**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé à la table du conseil, conformément à l'article 176.4 du Code municipal, l'« État des activités financières » (comparatif avec l'exercice précédent) du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 septembre 2021. Chaque membre du conseil a déjà reçu copie dudit rapport.

### **RÉSOLUTION No 249-2021**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC MME JOSÉE YASCONI POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE SAINT-JOSEPH**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas indexe le taux horaire de 4.4% selon l'indice des prix à la consommation en août 2021 de Statistique Canada du contrat de Mme Josée Yasconi lors de la signature du contrat effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2021. Le taux horaire sera majoré de 4.4% pour passer à 33.14\$/heure à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

### **RÉSOLUTION No 250-2021**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC MME JOSÉE YASCONI POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services Mme Josée Yasconi pour les travaux d'entretien ménager au Centre Communautaire. Le taux horaire sera de 33.14\$/heure à compter du 15 octobre 2021 au 14 octobre 2022. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat entre les deux (2) parties.

### **RÉSOLUTION No 251-2021**

#### **ADOPTER LES BUDGETS RÉVISÉS 2021 - OMH DE ST-THOMAS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les budgets révisés suivants :

- Budget révisé 2021 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour le numéro d'ensemble immobilier #2737
- Budget révisé 2021 en date du 5 mai 2021 pour le numéro d'ensemble immobilier #2737
- Budget révisé 2021 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour le numéro d'ensemble immobilier #2737
- Budget révisé 2021 en date du 5 juillet 2021 pour le numéro d'ensemble immobilier #2737.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

### **RÉSOLUTION No 252-2021**

#### **FORMATION COMBEQ – MME FLORENCE PARÉ, DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME, L'ENVIRONNEMENT, PERMIS ET INSPECTION**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Florence Paré, directrice du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection, à s'inscrire à deux (2) formations données par la COMBEQ (Q-2, R.22 et le zonage agricole). Les frais d'inscription au total de 1 006.05\$ taxes comprises seront défrayés par la Municipalité. Les deux (2) formations se donnent en ligne, donc il n'y aura pas de frais de déplacement.

### **RÉSOLUTION No 253-2021**

#### **ALLOUER UN BUDGET POUR RÉPARER LES ESTRADES AU TERRAIN DES LOISIRS**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 15 000.00\$ plus taxes pour réparer les estrades au Terrain des loisirs.

### **RÉSOLUTION No 254-2021**

#### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE 2021-2022**

Attendu que la municipalité utilise les services de références et de conseils de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) ;

Attendu que l'ARLPHL soutient la municipalité dans la mise en place de différents services, entre autres le soutien pour l'intégration des jeunes à défi particuliers en camp de jour;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adhère à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, au coût de 100.00\$.

### **RÉSOLUTION No 255-2021**

#### **FÊTE D'HALLOWEEN 2021**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

Accorde un budget de 1900.00\$ pour l'organisation d'une course d'Halloween le dimanche 31 octobre 2021, au Terrain des loisirs en tenant compte des mesures sanitaires;

Invite les familles à parcourir l'Halloween sécuritairement dans les rues de la Municipalité, entre 16h et 20h, le 31 octobre 2021, et ce, si la situation épidémiologique le permet à ce moment.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

### RÉSOLUTION No 256-2021

#### TROUSSE DE SÉCURITÉ POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le projet trousse de sécurité pour aînés est une action du plan d'action MADA 2017-2020 (action 1 et 2);

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de faire connaître les outils existants et poursuivre l'information sur les moyens d'être en sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles formées de la Municipalité assureront les visites à domicile en tenant compte des mesures en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces visites les aînés visités recevront un cadeau d'articles de sécurité pour le domicile et recevront de l'information sur certains services disponibles pour les aînés dans la MRC Joliette;

CONSIDÉRANT QUE les aînés isolés de Saint-Thomas sont recommandés par les membres du comité « *Vieillir à Saint-Thomas* », les organismes communautaires et les citoyens.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Mandate Mme Carmelle Harnois et Mme Jocelyne Laliberté-Rousseau comme bénévole responsable du projet Trousse de sécurité pour aînés et que des bénévoles s'ajoutent à elles si nécessaire;
- Mandate Mme Karine Marois, directrice des loisirs, pour supporter les bénévoles dans la réalisation du projet et filtre les bénévoles selon des critères de discrétion, respect et confidentialité;
- Accorde un budget de 40.00\$ par aînés visités pour les articles liés à la sécurité.

### RÉSOLUTION No 257-2021

#### NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE AÎNÉS DE LA MRC JOLIETTE (COCO-DRA)

CONSIDÉRANT QUE Mme Carmelle Harnois ne souhaite plus représenter la municipalité sur le COCO;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Vieillir Saint-Thomas en ont été informés par courriel et invités à participer; et que seule Mme Agnès Derouin a démontré de l'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la représentation sur ce comité est importante pour la communauté, car son rôle est de faire le lien entre le milieu et le COCO et que ces rencontres servent de lieu pour : créer ou bonifier les liens entre les différents individus et réseaux qui entourent les ressources pour aînés; favoriser la communication et le partage d'information entre les divers intervenants qui œuvrent

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

auprès des aînés et faire le suivi et réaliser les actions du plan régional.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Mme Agnès Derouin et Mme Karine Marois pour représenter la municipalité sur le comité consultatif de la démarche régionale aînée de la MRC Joliette (COCO- DRA).

### **RÉSOLUTION No 258-2021**

#### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACHAT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QU'un peu plus de 800 livres ont été élagués dans les rayonnages de la bibliothèque depuis 2019 et que seulement 65 % de ce nombre a été renouvelé;

CONSIDÉRANT QU'en raison de situations exceptionnelles telles que changements fréquents de coordination, rénovation du centre communautaire et la COVID-19, le nombre de livres achetés depuis 2018 est en dessous du nombre de livres achetés habituellement annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de livres dans le rayonnage est en dessous du nombre de livres par citoyen pour maintenir une offre intéressante pour les abonnés;

CONSIDÉRANT QU'il faut acquérir plus régulièrement et plus massivement des nouveautés pour offrir un service de qualité;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget supplémentaire de 5000.00\$ pour acheter des livres d'ici le 31 décembre 2021 et ainsi s'ajuster avec les besoins des abonnés et accroître la qualité du service offert dans la bibliothèque Jacqueline-Plante.

### **RÉSOLUTION No 259-2021**

#### **FÊTE DE NOËL 2021**

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget de 6000.00\$ pour l'organisation d'une fête de Noël au Terrain des loisirs, et ce, si la situation épidémiologique le permet à ce moment.

### **RÉSOLUTION No 260-2021**

#### **REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Marie-Andrée Courchesne	150.00\$
- Mme Catherine Dupont	243.90\$

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

- Mme Sara Larin	74.70\$
- Mme Elisabeth Marion	150.00\$
- Mme Stéphanie Simard	85.01\$
- M. Michel St-Hilaire	77.49\$
- Mme Florence Toupin	178.64\$
Total	959.74\$

### RÉSOLUTION No 261-2021

#### INVITATION DU RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Diane Camplone, coordonnatrice de la bibliothèque, à assister à la cérémonie de remise des Prix Distinction et des Prix en aménagement de bibliothèque, qui aura lieu le 21 octobre 2021, à 17 heures, au Complexe Laviolette à Trois-Rivières. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

#### DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉPOUILLEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2021-05 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2021-06

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement de zonage 2021-05 et le règlement de lotissement 2021-06.

### RÉSOLUTION No 262-2021

#### GARANTIE DE NÉGOCIATION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN ACQUÉREUR PRIVÉ DE L'ÉGLISE DE SAINT-THOMAS

Attendu qu'il y a toujours eu de bonnes relations entre la Municipalité de Saint-Thomas et la Fabrique Sainte-Famille ;

Attendu qu'il y a toujours eu collaboration sur l'utilisation de tous les espaces de stationnements situés près de la salle Saint-Joseph, la clinique médicale et l'église ;

Attendu qu'il n'y a jamais eu de droit de passage officiel entre les 2 parties ;

Attendu qu'un acquéreur privé voudra avoir la certitude de pouvoir négocier un droit de passage pour se rendre aux espaces de stationnement appartenant actuellement à la Fabrique, avant d'acquérir l'église ;

Attendu qu'il est dans l'intention de la Municipalité de faciliter cette acquisition.

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021**

Municipalité de Saint-Thomas garantit à la Fabrique Sainte-Famille de négocier un droit de passage entre la salle Saint-Joseph et la clinique médicale, avec un acquéreur privé de l'église qui devra avoir un projet conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité et à toutes autres normes gouvernementales s'appliquant au projet, et cela pour permettre l'accès aux places de stationnement situées actuellement sur le terrain de la Fabrique.

Cette négociation comprendra certaines conditions financières pour l'entretien dudit passage.

Aussi, il pourra y avoir certaines discussions sur la gestion de l'utilisation conjointe des espaces de stationnement. Particulièrement lorsque 2 activités se tiendront simultanément dans nos bâtiments respectifs.

### **RÉSOLUTION No 263-2021**

#### **FACTURE À APPROUVER DE LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC.**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #22 226 de Les Entreprises René Vincent Inc., au montant de 11 313.16\$ plus taxes, pour les travaux sur le Rang Sud.

### **RÉSOLUTION No 264-2021**

#### **AJOUT DE DEUX (2) PANNEAUX D'ARRÊTS SUR LA RUE WILFRID-LAFOND AU COIN DE LA RUE FRÉDÉRIC-MONDOR**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas installe deux (2) nouveaux panneaux d'arrêts sur la rue Wilfrid-Lafond, au coin de la rue Frédéric-Mondor.

### **CORRESPONDANCES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h50 à 19h56)**

### **RÉSOLUTION No 265-2021**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h57.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière